

Fondation des œuvres sociales de l'apiah

2025/ 75ème rapport de gestion

Les missions de l'Office social de l'apiah sont multiples et variées. Qu'il s'agisse d'un simple conseil administratif ou de la gestion complète du budget d'un client, notamment dans le cadre d'une procédure de désendettement, le panel des prestations proposées par Mmes Lucie Jeanneret (responsable à 70%) et Marilyn Benoit Langel (aide-comptable à 50%) est particulièrement large. Comme en 2024, les sollicitations adressées à l'Office social ont augmenté de manière significative en 2025 : une hausse de 28% des consultations a été constatée. Le nombre d'entreprises recourant aux services de l'Office est passé de 34 à 38. En revanche, le montant géré par l'Office pour le compte de ses clients dans le cadre de la gestion budgétaire et de désendettement n'a que faiblement évolué (CHF 650'917.52). Enfin, les dossiers externes (p. ex. bourses de la Fondation Pestalozzi ou mesures de curatelle) ont enregistré une progression extraordinaire de 62%.

Il convient de souligner l'engagement du personnel de l'Office social, qui a su absorber cette hausse de la demande et assumer l'accroissement de la charge de travail avec professionnalisme.

En 2025, le fisc neuchâtelois a rendu sa décision relative à l'exonération fiscale de la Fondation des œuvres sociales de l'apiah. L'autorité cantonale considère que le cercle des bénéficiaires susceptibles de recourir aux activités de l'Office est trop restreint pour justifier une telle exonération. La décision produit un effet rétroactif à compter de 2024.

Les comptes 2025 de la Fondation bouclent sur un léger bénéfice de CHF 780.-, malgré la charge fiscale supplémentaire induite par la suppression de l'exonération fiscale et une baisse sensible des dons. Le changement de prestataire informatique à l'apiah a généré une économie de coûts, contribuant à l'amélioration du résultat, au même titre que la bonne performance du portefeuille de titres détenu auprès de la Banque Cantonale Neuchâteloise. En revanche, le résultat de fonctionnement demeure déficitaire, avec une perte de CHF 44'802.-.

La Fiduciaire Horlogère (FHS) a audité les comptes de la Fondation et a contrôlé, par sondage, environ un tiers des dossiers de l'Office ; elle en confirme la bonne tenue.

La Chaux-de-Fonds, le 5 mai 2026

La vice-présidente :

La secrétaire :

Séverine Favre

Johanna Oberli